



ENVIRONNEMENT

Eau

La ressource en eau n'est pas inépuisable. Il est donc indispensable de ne pas gaspiller l'eau, et surtout de ne pas la polluer.

Eau potable

Assainissement

La commune de Limoges-Fourches est en assainissement individuel.

La gestion de l'eau potable est déléguée à l'entreprise SUEZ Eau France, spécialisée dans la distribution d'eau et les services d'assainissement.

SUEZ Eau France

5, route de Villemeneux
77170 BRIE COMTE ROBERT
- Tél : 01.60.62.15.27 ou 09.77.40.84.08



Arrêté permanent communal SUEZ du 24/11/2021
(/sites/limogesfourches.fr/files/media/downloads/2021_1124_arretepermanentcommunal_suez.pdf)

PDF
857.89 Ko

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

La commune de Limoges-Fourches n'a actuellement pas de réseau d'assainissement collectif.

La communauté d'agglomération exerce la compétence assainissement qui consiste à collecter et traiter les eaux usées ainsi que les eaux pluviales et à contrôler les installations d'assainissement autonome.

Vous pouvez les joindre à :

Patrimoine et environnement

Service assainissement

297 rue Rousseau Vaudran

77198 Dammarie-les-Lys

> 01.64.79.25.25

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure les missions de contrôle de ces installations qui consiste à

- > conseiller les usagers
- > s'assurer de la bonne exécution des travaux
- > Vérifier la conformité des installations lors des ventes

Le service a pour mission de vérifier la conformité des travaux réalisés vis-à-vis du projet validé. Le contrôle de bonne exécution doit être réalisé **avant remblaiement**.

Le propriétaire-vendeur doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, attestant du contrôle et de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente.

Si aucun contrôle n'a jamais eu lieu ou que le délai de validité de 3 ans est dépassé, le propriétaire-vendeur doit contacter le SPANC. Le service effectuera un contrôle de l'installation (aux frais du vendeur) et lui remettra un rapport de visite.

Le futur acquéreur doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus tôt possible avant la signature de la promesse de vente. Ainsi, il saura s'il doit engager des travaux au cas où le vendeur ne les aurait pas fait avant la vente du bien.

Si le rapport de visite joint à l'acte de vente stipule une non-conformité, des travaux doivent être réalisés dans l'année suivant la vente.

Le nouveau propriétaire contacte le SPANC et lui soumet le projet de réhabilitation de son installation.

Le SPANC doit attester de la conformité du projet avant toute réalisation de travaux.

Il vérifiera par la suite leur bonne exécution.

Protection de l'environnement



La commune n'utilise plus aucun traitement chimique depuis 2013 et a obtenu le Trophée ZÉRO-PHYT'EAU en 2015, elle est entrée dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires portée par l'association AQUI'Brie et le Conseil départemental 77 depuis le 2005

Jardinage au naturel

Au quotidien, mille et un gestes peuvent être accomplis pour préserver la ressource en eau en qualité et en quantité.

Retrouvez toutes les informations sur le jardinage au naturel, mois par mois, le compostage, la rotation des cultures, la récupération des eaux de pluies... sur le site de l'eau en Seine-et-Marne.

- ➔ [Jardinage au naturel \(https://eau.seine-et-marne.fr/jardinage-au-naturel\)](https://eau.seine-et-marne.fr/jardinage-au-naturel)
- ➔ [Mois par mois, entretenir son jardin tout en respectant l'environnement \(https://eau.seine-et-marne.fr/ce-mois-ci-au-jardin\)](https://eau.seine-et-marne.fr/ce-mois-ci-au-jardin)

CONTENUS ASSOCIÉS

 **COMPÉTENCES DE LA CAMVS**

SITES UTILES



L'EAU À LIMOGES-FOURCHES

(<https://eau.seine-et-marne.fr/fr/tout-sur-ma-commune?commune=LIMOGES%20FOURCHES>)



AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

(<http://www.eau-seine-normandie.fr/>)



EAU FRANCE - LE PORTAIL DE L'EAU EN SEINE-ET-MARNE

(<https://www.eaufrance.fr/>)



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques/eau>)